

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2725-2019**

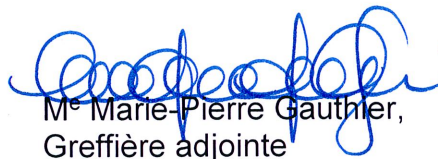
---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 6 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2725-2019 modifiant le Règlement 2702-2018 relatif aux impositions et à la tarification 2019.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 9 mai 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe